



**Conseil municipal du 11 octobre 2021 :**

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

**ACTIONS ENTREPRISES PAR LA COLLECTIVITE A LA SUITE DES  
OBSERVATIONS FORMULEES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES  
COMPTES DANS SON RAPPORT DEFINITIF**

**(présenté à l'assemblée délibérante en séance du 9 décembre 2019)**

## Liminaire :

Conformément aux dispositions de l'article L243-6 du Code des Juridictions Financières (CJF), par délibération en date du 9 décembre 2019, le conseil municipal a pris acte de la communication et de la présentation du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) relatif à la gestion de la commune de Ouistreham pour les exercices de 2015 à 2018.

L'article L243-9 du Code des Juridictions Financières dispose que l'ordonnateur de la collectivité territoriale doit présenter, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Ce rapport, avec les pièces justificatives, sera communiqué à la Chambre Régionale des Comptes pour intégration dans sa synthèse annuelle.

## Introduction :

Si de manière très générale, la CRC a souligné les efforts de gestion et de rigueur budgétaire depuis 2014, sa synthèse de rapport indiquait 8 axes de progression :

### PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

1. Engager avec l'intercommunalité et les autres communes membres une démarche approfondie de mutualisation des services, sur la base d'études préalables de faisabilité et d'estimation des économies attendues ;
2. exercer son droit de contrôle sur les comptes des délégataires, afin de s'assurer de l'exact montant des compensations et indemnités qu'elle leur verse ;
3. actualiser la délibération fixant les modalités d'amortissement ;
4. poursuivre la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
5. ajuster le calendrier de réalisation et le financement des projets d'investissement aux capacités financières de la commune.

### OBLIGATIONS DE FAIRE

6. Etablir l'inventaire physique du patrimoine communal afin de s'assurer de l'exhaustivité et de la valorisation de chaque élément qui le compose ;
7. régulariser les relations avec l'association du comité des œuvres sociales du personnel en concluant des conventions de versement des subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 € ;
8. mettre fin au dispositif de versement de primes aux agents communaux par le truchement de l'association du comité des œuvres sociales du personnel.

Dès la fin de l'année 2019, et encore en 2020 et 2021, la collectivité a montré sa volonté de répondre aux recommandations de la CRC, en mettant en œuvre les moyens et les outils dont elle dispose et y compris dans le contexte très contraint lié à la crise sanitaire.

## 1. Engager avec l'intercommunalité et les autres communes membres une démarche approfondie de mutualisation des services

### ■ Incitation et développement des groupements de commande au niveau intercommunal :

Dans le cadre des propositions remontées auprès de la Communauté Urbaine (CU) Caen la mer et acceptées par cette dernière, plusieurs **groupements de commande** ont été mis en place portant notamment sur la fourniture de consommables (papier, matériels de bureaux, tenues de travail...), de petits matériels (machines outils, matériels d'entretien...) ou de prestations de services (entretien et maintenance d'équipements, contrats en leasing...).

La collectivité étudie chacune des propositions qui lui est soumise et en évalue la pertinence au regard des contrats encore en cours et que la collectivité a mis en œuvre à titre individuel, notamment du point de vue de la qualité des prestations proposées. Ainsi, bien que les offres proposées ne soient pas toujours intéressantes d'un point de vue financier ou qualité, la collectivité a adhéré à plusieurs groupements depuis 2017 (fournitures administratives, contrats d'entretien des ascenseurs et extincteurs, des portes automatiques, vêtements de travail et de sécurité notamment...).

De nouvelles études sont en cours pour mutualiser par un service commun les ADS, le service jeunesse et la gestion des bâtiments.

### ■ Mutualisation du service de Police Municipale :

Il existe par ailleurs un aspect de mutualisation sur lequel la collectivité est totalement autonome, c'est celui de la **mutualisation horizontale**, c'est-à-dire entre collectivité du même rang.

Ainsi, la commune de Ouistreham a formalisé dès 2018 une **mise à disposition de son service de police municipale** (moyens humains et techniques, expertise des procédures), pour un quota de 300 h, au profit de la commune de Colleville-Montgomery qui ne pouvait pas seule disposer d'un service aussi développé. Après un bilan positif de cette première expérience, le service a été mis à disposition complètement et de manière permanente au cours de l'année 2019, en contrepartie d'une participation annuelle de 47 000 €.

Fort de ce succès, la mutualisation a été étendue en 2021 à la commune de St-Aubin d'Arquenay qui était demandeuse, suivant le même dispositif expérimental que la 1<sup>ère</sup> année à Colleville-Montgomery.

L'ensemble de ces 3 communes constitue désormais un secteur homogène qu'une boucle de patrouille permet de couvrir aisément.

Sur le mandat 2020-2026, des approches sont également prévues auprès des communes périphériques pour proposer une même extension de service.

En parallèle, de plus en plus de projets ou actions sont menées à l'échelle pluri-communale.

## 2. Exercer son droit de contrôle sur les comptes des délégués

A la suite du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, la collectivité a sollicité l'ensemble des délégués afin de leur transmettre les propositions des rapporteurs concernant les informations qu'il serait utile de fournir aux prochains rapports d'activité.

Ce fut notamment le cas de la DSP du camping municipal, pour laquelle plusieurs indicateurs supplémentaires ont été demandés pour plus de fiabilité. Un contrôle a été exercé ici.

La démarche d'engager des audits sur les comptes des délégataires via la redevance de contrôle avait été envisagée dès 2020. Mais la pandémie de Covid-19 est venue bouleverser les priorités quant à l'activité des délégataires, auxquels la collectivité a choisi d'apporter son soutien dès mars 2020.

En effet, tous ont été sévèrement impactés par la situation économique qui a découlé de la situation sanitaire :

- l'activité du casino s'est arrêtée au printemps 2020, puis à nouveau 8 mois entre octobre 2020 et juin 2021 après l'amorce d'une timide reprise ;
- l'activité du camping a été fortement réduite sur des périodes traditionnellement de grande affluence, quand elle n'a pas été en arrêt total, notamment du fait du découragement, de l'inquiétude ou et du confinement obligé des touristes ;
- le stationnement payant a été fortement impacté également par la limitation des déplacements, notamment lors des confinements ;
- la piscine n'a pu ouvrir au public, le chantier ayant pris du retard en raison du confinement et des problèmes d'approvisionnement des matériaux.

La collectivité a donc fait le choix de faciliter le redémarrage de l'activité de ses délégataires et de ne pas entraver plus que de raison leur reprise.

De nombreux échanges avec les délégataires ont eu lieu depuis 18 mois afin de leur apporter un soutien et une aide économique. Des avenants modificatifs aux contrats de base ont été signés pour permettre un allègement de charges par l'octroi d'exonération de redevances ou des allongements de durée, d'autant plus indispensables que l'ampleur de la crise économique faisait peser des risques majeurs pour les finances communales. Toutes ces discussions ont finalement permis de mieux contrôler les délégataires.

Néanmoins, dans le cadre des renouvellements de délégation à venir, il a bien été pris en compte les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, notamment quant à une meilleure information des délégataires auprès de la collectivité.

### 3. Actualiser la délibération fixant les modalités d'amortissement

Conformément à ce qui avait été indiqué, la collectivité a pris dès septembre 2019 la dite délibération conforme aux demandes de la Chambre Régionale des Comptes fixant les cadences d'amortissement.

### 4. Poursuivre la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement

Dans la droite ligne de la démarche initiée dès 2014, la collectivité poursuit sa politique globale de rationalisation de son fonctionnement.

#### ■ Maîtrise des charges salariales

L'un des sujets principaux abordés était celui du contrôle des charges salariales. A ce titre, une démarche de non remplacement des départs en retraite se poursuit dès que cela est possible. Une charte de **mobilité interne** a été mise en place consistant à privilégier la ressource interne au recrutement externe.

Ainsi, plus de 20 postes ont été recréés à effectif constant en 2021, ce qui a permis d'ajuster l'organigramme aux besoins nouveaux des usagers et de la collectivité, permettant d'insuffler une nouvelle dynamique avec bilan de mobilité individuelle à 3,6,9 et 12 mois.

Les recrutements externes sont issus principalement de la **reprise en régie directe d'un service Jeunesse** (accueil et animation, périscolaire, extrascolaire et autres) dont les prestations étaient assurées jusqu'alors par l'association Anim'jeunes ; à noter que cette reprise en régie a un impact financier nul pour la collectivité, puisque la charge des salaires supplémentaires est compensée par la suppression d'une subvention conséquente. Un bilan précis sera fait après un an de municipalisation.

D'autres recrutements ont répondu à des **appels à projets** de l'Etat, pour des postes contractuels financés largement par les aides de l'Etat dans le cadre du plan de relance (projet PVD et conseiller numérique) ou partagés avec d'autres collectivités.

Par ailleurs, comme évoqué en 2019, la commune a mis en place son **document unique** (DUERP) qui permet, par un plan d'actions globales, d'améliorer les conditions de travail et de lutter contre l'absentéisme et les accidents du travail. A noter qu'un budget prévention a aussi été mis en place, qui prévoit l'acquisition de divers matériels et équipements de travail, notamment de sécurité, sous la responsabilité d'un agent assistant de prévention missionné en interne, pour un coût certain.

Il est à noter aussi qu'aux prévisions budgétaires ont été intégrés par souci de transparence et de rigueur budgétaire les frais de personnels potentiels liés aux retour de détachement ou disponibilité, retour à temps complet, retour de longue maladie...

#### ■ **Réduction des charges courantes :**

Pour ce qui est des charges courantes, la rationalisation passe par la renégociation des contrats de prestation (c'est dernièrement celui de la téléphonie qui a été repris). Un cadre de la direction des finances a ainsi été missionné sur des tâches de recherche de subventions et de contrôle de gestion service par service, pour lesquelles un plan d'action pluriannuel est en cours d'élaboration, en partenariat avec chaque direction.

Une utilisation plus poussée du logiciel Solon est ainsi en œuvre. Une collaboration avec le cabinet SIMCO a aussi été formalisée pour la confection de prospectives budgétaires. Ces actions viendront s'intégrer dans un projet d'administration globale qui sera finalisé pour l'été 2022.

Malgré tout, les surcharges liées à la situation Covid et les surcoûts de la vie courante pèsent aussi sur le budget.

#### ■ **Recherche de nouvelles recettes :**

En 2021, la collectivité a fait le choix de revoir les taux de fiscalité (TFPB/ TFPNB) afin de rejoindre la moyenne des communes de même strate en termes d'effort fiscal.

Cette décision très importante permettra de sortir enfin d'une dépendance dangereuse au casino et aux recettes issues du produit brut des jeux qui abondaient l'équilibre du budget de fonctionnement.

La logique qui s'ensuit consiste à envisager plus régulièrement des excédents en section de fonctionnement qui viendront alimenter la section d'investissement dont le financement sera rendu plus complexe à l'avenir par la raréfaction des recettes, les transferts à l'EPCI ou la baisse continue des dotations alors même qu'il faudra entretenir le patrimoine communal existant.

## 5. Ajuster le calendrier de réalisation et le financement des projets

Comme déjà indiqué, un poste a été missionné au sein de la direction des finances sur la recherche de partenaires financiers et de subventions pour tous les projets d'investissements. Une sélection des projets s'opère donc désormais avec une priorisation des opérations en fonction des financements éligibles et du reste à charge pour la collectivité, avec une volonté d'économies de fonctionnement systématique en parallèle.

Ce critère vient s'incrémenter dans le PPSI (plan pluriannuel et stratégique d'investissement) qui répertorie tous les projets d'investissements de la collectivité et vient en modifier le calendrier suivant les capacités disponibles et réelles de celle-ci. Un suivi est réalisé tous les mois lors d'une réunion dédiée.

Il était évident que le PPI de 2018-2019 n'était pas envisageable vu les montants à engager pour la Ville mais constituait une ligne directrice des investissements fléchés comme prioritaire pour le territoire.

## 6. Etablir un inventaire physique du patrimoine communal

La ville a signé avec le Cabinet BST Consultants pour une assistance dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire et de l'actif.

Cette mission d'une durée de 9 mois a pour but de rapprocher l'inventaire de la Commune avec l'actif tenu par le Comptable public. Elle permettra de répondre aux obligations légales et règlementaires et d'avoir une image fidèle conformément à l'article L47-2 de la constitution de 1958.

La 1<sup>ère</sup> réunion s'est tenue le 27 septembre dernier.

## 7. Régulariser les relations avec l'association du comité des œuvres sociales du personnel (COSP) en concluant des conventions de versement des subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 Euros

Conformément à nos engagements, une convention a été signée avec l'association du COSP communal le 19 décembre 2019 pour une durée de 3 ans.

## 8. Mettre fin au dispositif de versement de primes aux agents communaux par le truchement de l'association du comité des œuvres sociales du personnel

En 2020, l'association a perçu une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 euros. Il n'y a pas eu de subvention complémentaire pour le versement de primes aux agents, comme cela se faisait traditionnellement.

L'association a forfaitisé les montants des primes de service selon les années de présence et avec un maximum de 1800 euros pour 2021, soit au moins la moitié de ce qui pouvait être versé avant 2019. Pour éviter des

différences de traitement brutales, les montants sont revus tous les ans à la baisse suivant un calendrier discuté avec la collectivité. Une réunion est ainsi prévue chaque 2<sup>nd</sup> trimestre de l'année.

Conclusion :

Tout indique donc que la Ville poursuit les démarches engagées de son propre chef depuis 2014 en adéquation avec les demandes et conseils de la Chambre Régionale des Comptes qu'elle entend bien suivre.

**Pièces justificatives en annexe :****Point 1/**

- Délibérations autorisant l'intégration de la commune aux groupements de commandes de la CU

DEL		GROUPEMENTS DE COMMANDE
20200127	13	GROUPEMENTS DE COMMANDE AVEC LA CU – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GENERALES – MARCHE DE MAINTENANCE ET VERIFICATION DES SYSTEMES DE DETECTION INCENDIE
20200127	14	GROUPEMENTS DE COMMANDE AVEC LA CU – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GENERALES – MARCHE DE MAINTENANCE DES PORTES SECTIONNELLES, BARRIERES LEVANTES, PORTAILS ET PORTES AUTOMATIQUES
20200127	15	GROUPEMENTS DE COMMANDE AVEC LA CU – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GENERALES – MARCHE DE MAINTENANCE DES ALARMES ANTI-INTRUSION
20200127	16	GROUPEMENTS DE COMMANDE AVEC LA CU – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GENERALES – MARCHES DE FOURNITURES DE BUREAU
20201214	16	AMENAGEMENT ET URBANISME - AVENANT N°2 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'AMENAGEMENT DE LA POINTE DU SIEGE
20210412	11	GESTION ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE - AUDITS ENERGETIQUES DE BATIMENTS – CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ A BON DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

- Décisions de mutualisation des services

DEL		MUTUALISATION DU PERSONNEL - MAD
20200127	09	MUTUALISATION DU PERSONNEL – SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DESCENDANTE DE SERVICE AVEC LA CU
20201012	4	MUTUALISATION DU PERSONNEL – MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE A LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN D'ARQUENAY
20201214	12	MUTUALISATION DES SERVICES – MISE A DISPOSITION DE LA POLICE MUNICIPALE – SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE COORDINATION AVEC LES SERVICES DE L'ETAT
20210614	12	COOPERATION INTERCOMMUNALE ET MUTUALISATION DES SERVICES – POLICE MUNICIPALE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE AVEC LA COMMUNE DE COLLEVILLE-MONTGOMERY

**Point 2/** avenants aux contrats de délégations :

DEL		DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC - avenant
20201214	15	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CASINO – AVENANTS AUX CONTRATS LIES A LA CRISE SANITAIRE
20210308	8	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CAMPING MUNICIPAL – SIGNATURE D'UN AVENANT DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE (AV. N°1)
20210308	9	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – STATIONNEMENT PAYANT – SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT (AV. N°4)

**Point 3/** délibération des amortissements :

DEL		DECISIONS BUDGETAIRES
DEL20190923	03	FINANCES COMMUNALES – REVISION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

**Points 4/** néant**Point 5/** tableaux de contrôle de gestion et double page BP et PPI**Point 6/** copie facture contrat**Points 7 et 8/** convention signée avec le COSPORB